

fait l'exercice du rosaire). Il faut, pendant la visite exigée, prier à l'intention du pape. Cette visite elle-même peut se faire dans toute église où est érigée la Confrérie du Rosaire (18). Mais les Confrères du Rosaire qui vivent en communauté et ne peuvent sortir librement pour visiter l'église qui possède cette indulgence, ont le privilège de pouvoir visiter à la place la chapelle principale de la communauté (sans que la confrérie y ait été établie ni sans qu'il y ait une image ou une statue du rosaire); c'est, par exception, un privilège personnel. On doit sortir hors des murs de l'église (et non seulement dans un couloir ou dans un vestibule intérieur, après chacune des visites.

40 L'indulgence qui précède peut aussi être gagnée par tous les fidèles, mais une seule fois et pendant l'octave (du lundi au dimanche 2 d'octobre), aux mêmes conditions.

D'autres indulgences attachées à la fête du Saint-Rosaire sont personnelles et particulières, parce qu'elles sont accordées à des confréries ou associations pieuses, comme le Rosaire vivant, la Confrérie du précieux Sang, moyennant confession, communion, visite et prière.

50 En ce jour encore, les Confrères du Rosaire peuvent gagner les 3 indulgences plénières propres au 1er dimanche de chaque mois. Ce sont a) l'indulgence de la procession du rosaire (confession, communion, visite et prière); b) une autre moyennant les 4 conditions précédentes; c) une dernière concédée à l'assistance au salut du saint Sacrement dans l'église de la confrérie (confession, communion et prière pour le pape).

---

(18) Il est regrettable que plusieurs des paroisses érigées dans la dernière décade ne possèdent pas encore cette Confrérie du Rosaire. Il faut pour ériger cette confrérie obtenir par écrit la permission de l'Ordinaire et l'adresser avec sa demande à un supérieur de Dominicains. On trouvera les détails nécessaires sur ce point dans les *Indulgences* du P. Beringer, ou dans le *Rosaire de Marie*, du P. Busschere, ou dans la revue mensuelle du *Saint Rosaire* des PP. Dominicains, de Saint-Hyacinthe.